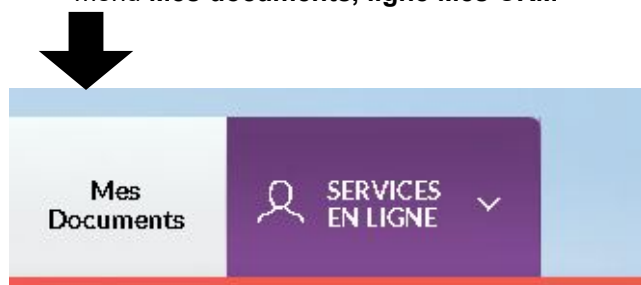


La consultation du CRM de vos DSN.

Accès à la consultation

Rendez-vous dans votre Espace sécurisé, menu **Mes documents**, ligne **Mes CRM**



MES RELEVÉS DE COMPTE

MES CORRESPONDANCES

MES COMPTES RENDUS D'INTÉGRATION

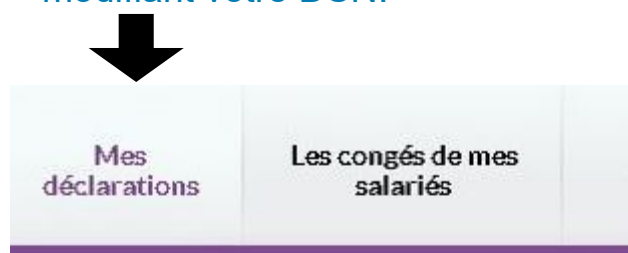
MES CRM

Vous disposez ainsi de la liste des tous vos CRM à "visualiser". Ouvrez celui qui vous intéresse et consultez la ligne "Anomalies" en cliquant sur le +



La modification de vos DSN.

Certaines anomalies signalées sur vos CRM peuvent et doivent être corrigées tout de suite en modifiant votre DSN.



DÉCLARATIONS DE SALAIRES

DÉCLARATION NOMINATIVE ANNUELLE (DNA)

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

* Les DSN à corriger disposent d'un petit crayon en bout de ligne, dans la colonne "Action".

Action



Attention : de la qualité des données transmises dépendra le correct calcul des droits à congés de vos salariés.



- * Selon l'anomalie, vous devrez :
- Vérifier les valeurs renseignées,
 - Effectuer une correction pour la période concernée sur votre Espace sécurisé ou sur votre prochaine DSN,
 - Contacter votre caisse pour lui transmettre une information ou un justificatif,
 - Corriger les données de votre logiciel de paie ou son paramétrage, notamment à l'aide de la **Fiche de paramétrage DSN** pour les prochaines périodes.

Les fiches de paramétrage DSN sont accessibles ici : [Cibtp.fr/dsn/parametrage](https://cibtp.fr/dsn/parametrage) 